

Lignes directrices Les langues à l'Université de Berne



Contexte et objectifs

Contexte

L'Université de Berne est le plus grand établissement de formation du canton de Berne. Sur mandat du canton de tutelle, l'Université propose un large choix de cursus et de programmes d'études jouissant d'un rayonnement national et international. Université de pointe dans un canton bilingue, elle évolue dans un contexte international.

Finalité

Les présentes lignes directrices relatives aux langues s'adressent à tous les membres de l'Université. Elles précisent les bases d'une utilisation adaptée et judicieuse des langues à l'Université de Berne. Elles instaurent la transparence et fixent les exigences concernant l'usage des langues et de la communication au sein de l'Université. Les principes édictés dans les présentes directives s'appuient sur les bases légales et les prescriptions stratégiques de l'Université.

Valeurs

Quelle que soit la langue utilisée, chaque communication doit être conforme aux valeurs et principes de l'Université ; cette approche soutient tant sa mission et sa vision « Le savoir est source de valeur » que son utilité sociale, renforçant d'autant plus son rôle dans le canton bilingue de Berne.

Diversité linguistique

L'Université comprend la diversité dans une optique générale et voit dans le multilinguisme en particulier un avantage majeur et une opportunité. Elle accueille les personnes issues de tous les contextes linguistiques et encourage l'apprentissage des langues ainsi que la compréhension mutuelle.

Objectifs

L'utilisation compétente des langues dans l'enseignement, la recherche et l'administration contribue aux objectifs suivants :

- se comprendre et enrichir son réseau à l'Université et au-delà,
- accroître l'attractivité de l'Université pour les chercheuses et chercheurs ainsi que pour les personnes en formation,
- renforcer la position de l'Université en tant qu'institution ancrée au niveau local et affichant une orientation et des ambitions internationales,
- simplifier l'accès à l'Université et à ses prestations de service,
- s'assurer des avantages sur le marché du travail.

Principes

Langues principales

La langue principale de l'Université de Berne est l'allemand. En raison du bilinguisme du canton de Berne, l'allemand et le français sont mis sur un pied d'égalité en tant que langues officielles. L'anglais a aussi une grande importance en tant que langue scientifique.

C'est pourquoi la communication à l'Université de Berne est réalisée en premier lieu en allemand et en anglais, et si possible et pertinent, en français. Selon le contexte et si jugée adéquate, l'utilisation d'autres langues est souhaitée.

Utilisation

Pour les enseignantes et enseignants, les étudiantes et étudiants, il est essentiel de pouvoir communiquer à un haut niveau en allemand et en anglais (langue scientifique). Concernant les offres en matière de conseils et de prestations de service de l'administration centrale dédiées aux étudiantes et étudiants, l'Université utilise – outre l'allemand et l'anglais – le français lorsque cela est possible et judicieux.

Exigences

L'Université attend de l'ensemble de ses membres de disposer des compétences requises adaptées à leur situation, tant sur le plan des langues que de la communication. Au bout de deux ans, les membres non germanophones doivent maîtriser l'allemand et/ou l'anglais de manière à satisfaire aux exigences quotidiennes de leur travail.

Les enseignantes et enseignants maîtrisent la langue d'enseignement selon le niveau requis et acquièrent les compétences correspondantes. Par ailleurs, les enseignantes et enseignants dont la langue maternelle n'est pas l'allemand sont en mesure de donner leurs cours en allemand ou en anglais dans un délai approprié, en fonction des exigences d'enseignement.

Encouragement

L'Université offre à ses membres, de manière ciblée, la possibilité de développer leurs compétences linguistiques. Elle encourage l'acquisition de compétences linguistiques par le biais de cours de langues et d'autres offres d'apprentissage autonome.

Utilisation adaptée au contexte

Les langues doivent être utilisées selon le contexte et avec prévenance. Cette utilisation peut être exigeante, mais elle doit aussi être pragmatique. De ce fait, les principes suivants s'appliquent aux différents domaines de l'Université.

Administration, conseils et contenus juridiques

Documents

La langue principale de l'Université de Berne est l'allemand. Les documents sont rédigés en allemand ainsi qu'en anglais et en français lorsque cela est possible et correspond au but recherché. Sont ici concernées les informations de base sur l'engagement et l'immatriculation, les directives et les procédures administratives fondamentales ainsi que les informations relatives à l'Université elle-même.

Informations

L'Université propose à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ainsi qu'aux personnes externes intéressées – jusqu'au niveau des facultés – des informations de base et des offres de conseils en anglais (et en français, quand cela est possible et pertinent).

Aspects juridiques

Les documents juridiques sont généralement rédigés en premier lieu en allemand ; si cela est nécessaire et correspond au but recherché, ils sont traduits en anglais et en français. Les ordonnances et procédures de recours sont rédigées dans une des langues officielle du canton (allemand ou français).

Communication interne et externe

Multilinguisme

En général, l'Université se présente sous le signe du multilinguisme. La communication avec les membres de l'Université se fait généralement dans la langue de correspondance appropriée (allemand, anglais ou français). La communication au sein de l'Université avec les collaboratrices et collaborateurs, les étudiantes et les étudiants via les newsletters, e-mails, etc. est adaptée aux groupes cibles et, dans la mesure du possible, multilingue.

Envois

Si des envois sont adressés à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et/ou des étudiantes et étudiants, la communication s'effectue en allemand, en anglais et en français.

Communication externe

La communication externe de l'Université est adaptée aux groupes cibles. En général, elle se fait en allemand et/ou en anglais ainsi qu'en français en fonction du contexte et du but recherché.

Enseignement et recherche

Les langues dans l'enseignement

En principe, l'enseignement au niveau bachelor est réalisé en allemand. Selon le contexte, des cours peuvent être proposés en anglais. Lorsque la compétence linguistique fait partie du service à fournir, les prestations d'études sont réalisées dans la langue de l'enseignement.

Au niveau master, la langue de l'enseignement doit répondre aux besoins du domaine concerné et tenir compte de la culture scientifique correspondante. Les cursus de master peuvent être proposés en anglais dans leur intégralité. D'autres langues peuvent être utilisées pour l'enseignement, en fonction des exigences des cursus.

Certificat de langue

Les personnes souhaitant s'immatriculer à l'Université de Berne pour des études de bachelor et non titulaires d'une maturité suisse doivent généralement fournir un certificat attestant une maîtrise suffisante de l'allemand (niveau C1). Des exigences linguistiques spécifiques peuvent être définies pour certains programmes d'études et de master.

Contrôles de connaissances

Les contrôles de connaissances et les travaux écrits sont en principe réalisés dans la langue de l'enseignement. L'utilisation d'autres langues est envisageable ; dans ce cas il convient d'en faire la demande à l'enseignante ou à l'enseignant.

Titres

Les titres doivent être indiqués dans la langue dans laquelle ils ont été obtenus. Les diplômes et leurs suppléments sont présentés dans leur langue originale (allemand ou anglais) et peuvent être traduits dans une autre langue (sans signature).

Contexte international

Dans des contextes internationaux, comme en cas de demande de subventions d'équipes internationales de recherche et d'enseignement ou dans le cadre de réseaux et d'alliances, la langue de travail est généralement l'anglais.

Recherche

S'agissant des activités de recherche, la ou les langues de la culture scientifique correspondante ainsi que les autres langues pertinentes au sein de la communauté scientifique sont déterminantes.

Les présentes lignes directrices ont été adoptées par la Direction de l'Université le 13.6.2023.

LE SAVOIR
EST SOURCE
DE VALEUR.

Université de Berne

Secrétariat général
Hochschulstrasse 6
3012 Berne